Envoyé en préfecture le 15/01/2025
Reçu en préfecture le 15/01/2025
Publié le 17/01/2025
ID : 049-214902462-20240919-24SE1909_14B-DE

Délibération du Conseil municipal

Séance du 19 septembre 2024

Le dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents	BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe
Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)	
	CHOUTEAU Edith à PAVILLON Jean-Paul
Absent(s) excusé(s)	
	LIZE Didier
Absents	
	BOUSSICAULT Gérald, DELETANG Claire, GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre
Secrétaires de séance	
	REGRAGUI Sidi Kamal, REBILLARD Michèle

Convocation adressée le 13 septembre 2024, article L.2121.12 CGCT
Liste des délibérations affichée et publiée le 20 septembre 2024, article L.2121.25 CGCT

24SE1909-14 | Vie associative – Locations de salles - Règlement intérieur

Monsieur Vincent GUIBERT, adjoint au Maire chargé de la Culture, de la Vie Associative et de la Citoyenneté, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de règlement intérieur des salles municipales annexé à la présente délibération,

Considérant que la commune est propriétaire des salles municipales suivantes :

- Salle EMSTAL
- Salle NELSON MANDELA
- Salle de LA CHESNAIE
- Salle JACQUES HOUTIN
- Salle de la GUILLEBOTTE

Envoyé en préfecture le 15/01/2025
Reçu en préfecture le 15/01/2025
Publié le
ID : 049-214902462-20240919-24SE1909_14B-DE

- Salle MARGUERITE D'ANJOU
- Salle MORIBABOUGOU
- Salle de la BASE DE CANOE-KAYAK
- Salle du CLOITRE SAINT MAURILLE
- Salle LOIRE de RIVE D'ARTS
- FORUM CANNELLE de RIVE D'ARTS

Considérant qu'il est nécessaire de fixer un règlement intérieur pour l'utilisation de ces salles,

Considérant l'avis de la commission ressources du 10 septembre 2024,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Adopte le règlement intérieur des salles municipales**.

VOTE			
En exercice	**32**	**POUR**	**27**
Présents	**26**	**CONTRE**	**0**
Pouvoirs	**1**	**ABSTENTION**	**0**
Pris part au vote	**27**	**TOTAL**	**27**

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire,
Jean-Paul Pavillon

MAIRIE DES PONTS DE CÉ
49130 (M. et L.)